



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2015

Président de séance : M. BOUCHEZ Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata – Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique – Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean – Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mme SYS Martine – Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel – Mr PORZYCKI Philippe – Melle BIELKIN Laurence - Mme WARNEZ Muriel – Mr CIURYS Christophe – Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume – Mme MOLENDIA Edith
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mme TAVERNESE Audrey – Mr HERMEL Jean-Loup - Mr DOPCHIE Maurice – Mme BOUZROU Donia
Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENTS : Mr JANCZAK Stanislas, Mr VANTOURNHOUDT David, Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : Mr CIURYS Christophe, Conseiller Municipaux

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation

1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D' ASSISES

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2016.

2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 7/2015 du 5 février 2015 portant sur la convention de partenariat avec le groupe INSTEP Formation,



- Décision n° 8/2015 du 13 février 2015 portant sur le remboursement d'honoraires (contrat d'assistance de protection juridique),
- Décision n° 9/2015 du 13 février 2015 portant sur le contrat pour l'organisation d'un spectacle « La Fée des Doudous » avec ANNGUELEIA SPECTACLES,
- Décision n° 10/2015 du 20 février 2015 portant sur l'occupation précaire d'un immeuble sis 150 rue du Général Leclerc à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 11/2015 du 25 février 2015 portant sur l'occupation précaire d'un garage sis 10 rue Florent Evrard à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 12/2015 du 3 mars 2015 portant sur les travaux de valorisation par boisements.

3/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2015

• section de fonctionnement

Dépenses	:	5 882 083 €
Recettes	:	5 882 083 €

• section d'investissement

Dépenses	:	1 913 146 €
Recettes	:	1 913 146 €

Le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2015.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2015 a été adopté (23 voix Pour dont 3 procurations – 3 voix Contre dont 1 procuration).

4/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2015

• section de fonctionnement

Dépenses	:	22 401 €
Recettes	:	22 401 €

• section d'investissement

Dépenses	:	1 400 €
Recettes	:	1 400 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).



5/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2015

• section de fonctionnement

Dépenses :	6 000 €
Recettes :	6 000 €

Le Budget Primitif «Energies Renouvelables» pour l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

6/ FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,82 %
- Foncier bâti	28,36 %
- Foncier non bâti	89,71 %

Cette décision a été adoptée 25 voix Pour dont 4 procurations - 1 Abstention.

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2015 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire signale par ailleurs que les Elus, membres des bureaux des associations locales, n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

8/ RENOVATION DES VRD DE LA CITE HOPITAL ET NORMANDIE : CLOTURE DE L' OPERATION

Les travaux de rénovation des VRD de la Cité Hôpital et Normandie sont achevés. Les dépenses ont été réalisées et les recettes afférentes perçues.

Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) d'autoriser les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

Mandat dépense	Compte 204113 – Chapitre 041	350 160.93 €
Titre recette	Compte 4582 09- Chapitre 041	350 160.93 €



9/ CONVENTION PUBLIQUE D' AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES DAUTRICOURT ET RAOUL BRIQUET : AVENANT N° 5

Il a été rappelé la Convention Publique d'Aménagement conclue avec TERRITOIRES 62 (ex ADEVIA), relative à la réalisation d'un lotissement de lots libres de constructeurs de 17 parcelles, rues Raoul Briquet et Dautricourt.

La commercialisation des lots libres de l'opération ne peut s'envisager actuellement aux conditions financières équivalentes à ce qui avait été prévu avant la crise économique.

Aussi il a été proposé de diminuer le prix de vente des parcelles encore à vendre.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la signature de l'avenant n° 5 :

- prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016,
- fixant une participation complémentaire de la Commune s'élevant à 186 996 €. (95 000 € en 2015 et 91 996 € en 2016).

Cette décision a été adoptée 23 voix Pour dont 3 procurations – 3 Abstentions dont 1 procuration.

10/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) le tableau présenté, concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création de poste n'est prévue.

11/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D' ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres. Les taux pour l'année 2015 ont été fixés conformément à la circulaire préfectorale du 24 décembre 2014.

12/ FETE DES MERES – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations), le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille, pour l'année 2015, soit :

↳ 29,60 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'Or de la famille française,
↳ 25,00 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille française,

↳ pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1^{er} juillet 2015 : 9,10 € seront alloués par enfant de moins de 16 ans.



13/ OUVERTURE DE CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2015

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir les centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit :

- du 6 juillet au 31 juillet 2015, y compris le 14 juillet 2015
- du 3 au 21 août 2015.

Et de ne pas augmenter les tarifs appliqués en 2013 et 2014

↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide
Au temps libre de la CAF

- 1^{er} enfant 6.60 €
- 2^{ème} enfant 6.40 €
- à partir du 3^{ème} enfant 6.20 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps
libre de la CAF

- 1^{er} enfant 6.50 €
- 2^{ème} enfant 6.30 €
- à partir du 3^{ème} enfant 6.10 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide
Au temps libre de la CAF

- 1^{er} enfant 13.20 €
- 2^{ème} enfant 12.80 €
- à partir du 3^{ème} enfant 12.40 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps
libre de la CAF

- 1^{er} enfant 13.00 €
- 2^{ème} enfant 12.60 €
- à partir du 3^{ème} enfant 12.20 €

Un droit d'inscription de 20 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé est fixé à 1,65 €.

Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.

Ces décisions ont été adoptées 24 voix Pour dont 3 procurations – 2 abstentions dont 1 procuration.



14/ DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CNAS

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau délégué suppléant représentant la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Locales.

Monsieur le Maire a fait appel à candidature et se sont portées candidates :

- Madame MOLEND A Edith, membre de la liste « Unis pour Fouquières »,
- Madame BUYCK Isabelle, membre de la liste « Nouvel Avenir Fouquiérois ».

Ont obtenu, sur 26 suffrages exprimés :

Mme MOLEND A Edith : 23 voix dont 3 procurations

Mme BUYCK Isabelle : 3 voix dont 1 procuration

15/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 33 RUE PASTEUR (usage commercial)

Le Conseil Municipal a autorisé la location d'une partie de l'immeuble situé 33 rue Pasteur (rez-de-chaussée) pour l'installation d'un salon de coiffure, dans les conditions suivantes : bail commercial d'une durée de neuf ans, versement d'une caution, loyer mensuel s'élevant à 142.14 € HT, avec premier mois gratuit.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

16/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 12 RUE ROGER SALENGRO (usage commercial)

Le Conseil Municipal a autorisé la location d'une partie de l'immeuble situé 12 rue Roger Salengro (rez-de-chaussée) pour l'installation d'une friperie, dans les conditions suivantes : bail commercial d'une durée de neuf ans, versement d'une caution, loyer mensuel s'élevant à 142.14 € HT, avec premier mois gratuit.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

17/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE , POUR LA REALISATION D' UNE AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention d'un montant de 10 000 €, dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées aux parlementaires, en vue de la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans, au Parc des Ruissoirs, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires. Cette décision est adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).



18/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL , POUR LA CREATION DE VESTIAIRES AU STADE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée le projet de création de vestiaires au stade Léo Lagrange, les vestiaires existants n'étant plus adaptés et devant être mis aux nouvelles normes. Une demande de subvention a déjà été déposée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal sollicite aussi une subvention auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre de l'Appel à Projets HORIZON BLEU 2016. L'aide pourrait s'élever à 20% du coût des travaux (ou être plafonnée à 20 000 €). Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

19/ ADHESION A L' AGENCE DEPARTEMENTALE D' INGENIERIE 62

Monsieur le Maire a informé de la création de l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas-de-Calais, établissement public qui peut apporter assistance technique, juridique ou financière aux collectivités territoriales, lors du lancement et la réalisation de projets. Interlocuteur technique, l'Agence peut apporter un accompagnement personnalisé dans les domaines suivants : la construction et la rénovation d'équipements publics, l'aménagement de l'espace, la voirie, l'eau, l'archéologie préventive.

Pour 2015, la cotisation annuelle s'élèvera à 0.90 € par habitant.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) l'adhésion de la Commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie 62.